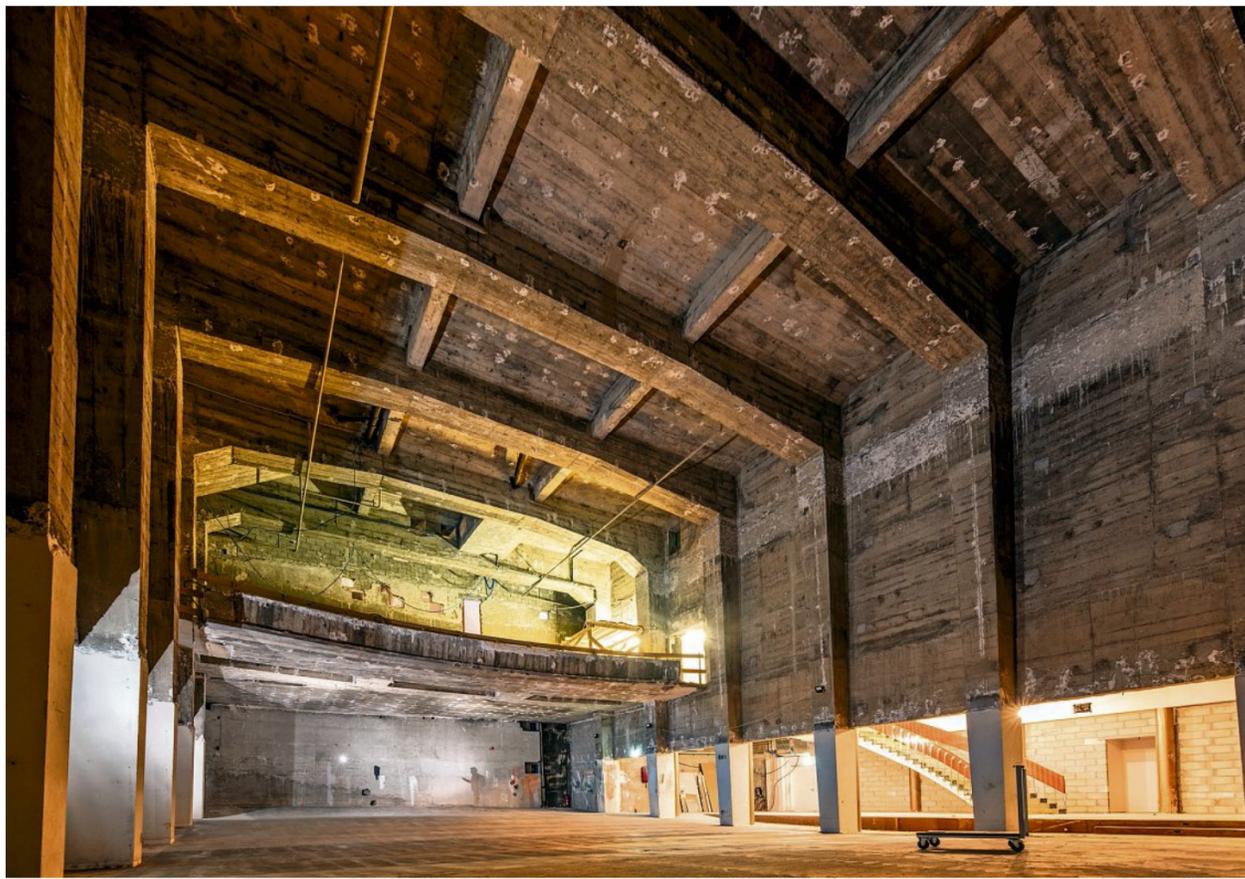


## Scène culturelle à Lausanne



Situé au cœur de la Maison du Peuple, l'espace est haut de trois étages et demi pour une surface d'environ 800 mètres carrés. Ici la salle principale ainsi que le balcon et, au fond, l'escalier monumental. FLORIAN CELLA

# Le renouveau artistique de l'ancien cinéma Eldorado

**Fermée en 2003, la salle située dans la Maison du Peuple va être complètement transformée pour accueillir des artistes et des associations.**

Romarc Haddou

Au balcon, derrière de larges marches qu'on imagine garnies de sièges rouges, quelques trous dans les murs racontent qu'il y avait là des cabines de projection. Nous sommes dans l'ancien cinéma Eldorado, à Lausanne. Un espace de 800 mètres carrés, aujourd'hui vide, en plein cœur de la Maison du Peuple, sur la place Chauderon. Depuis sa fermeture en 2003, condamnée comme tant d'autres par l'arrivée des multiplexes, l'historique salle se cherche un avenir durable.

«Cette fois, je crois que nous y sommes», s'enthousiasme Julien Eggenberger, président du Cercle

ouvrier lausannois, qui gère la Maison du Peuple. Antre des syndicats et des partis de gauche, le bâtiment qui abrite aussi des appartements, un restaurant ou encore la filière Musiques actuelles de la Haute École de musique vient d'être en partie rénové. Le cinéma Eldorado attendait son tour.

«Avec le recul, j'ai l'impression que c'est un petit miracle qu'un projet puisse finalement voir le jour. Le volume est immense, l'équilibre financier doit être respecté et nous voulions des activités cohérentes avec l'histoire du lieu. Ce n'était pas simple. On nous a par exemple proposé un fitness ou une discothèque, mais ça ne collait pas à l'esprit de la Maison», résume le président, par ailleurs député socialiste.

## L'espace sera divisé

Ce sera finalement un «lieu de culture, d'arts et de discussions». L'idée est de diviser l'espace pour proposer une petite salle de spectacle, une salle polyvalente, deux salles de réunion, une dizaine de locaux de répétition pour des groupes de musique ainsi qu'un espace de coworking associatif. «Cela permettra de mieux ré-

«Avec le recul, j'ai l'impression que c'est un petit miracle qu'un projet puisse finalement voir le jour.»

Julien Eggenberger, président du Cercle ouvrier lausannois, qui gère la Maison du Peuple

pondre aux nombreuses demandes qui nous parviennent. Actuellement, nos trois salles de réunion sont saturées, nous atteignons 1000 réservations par an pour des assemblées politiques, des conférences ou des activités de loisirs, rapporte Julien Eggenberger. La salle polyvalente pourra servir de salle de répétition pour les théâtres, qui se tournent régulièrement vers nous. Finalement, les locaux de répétition pourraient être loués au mois afin que les musiciens puissent y laisser leur matériel. Là aussi, c'est quelque chose qui manque à Lausanne.»

Le Cercle tourne donc le dos à l'impressionnant volume du cinéma, à ses hautes colonnes ainsi qu'à l'escalier monumental qui descend jusqu'à la salle principale. «Il y a beaucoup d'éléments architecturaux qui étaient cachés par des parois quand le cinéma était en fonction. Ils sont désormais à nu mais disparaîtront à nouveau pendant le chantier. C'était presque une obligation. Conserver une telle salle pour accueillir plus de 300 personnes impliquerait de très importants travaux pour adapter les normes feu. Ce serait trop compliqué.»

Quelques ajustements restent possibles, mais les grandes lignes sont donc posées. Le budget est d'environ 4 millions de francs. «La décision finale appartiendra au banquier, mais c'est un beau projet. Il nous permettra de développer plein d'activités qui existent déjà et d'en accueillir de nouvelles», souligne le président. Le Cercle ouvrier gèrera les locaux, mais des discussions sont en cours avec plusieurs partenaires concernant l'exploitation de certains espaces. «Les modalités restent à définir, mais l'objectif est d'adoucir la facture.»

## L'avion est tombé dans un champ à cause d'un défaut

**Crash mortel**  
Un instructeur avait perdu la vie dans l'accident en mai 2019 à Gland. L'enquête a mis en évidence une défectuosité dans l'injection du carburant.

Un avion de tourisme monomoteur s'était écrasé dans un champ de la commune de Gland le 30 mai 2019 vers 17h. Il venait de décoller de l'aérodrome de Prangins. Un instructeur âgé de 75 ans avait trouvé la mort alors que le pilote et la passagère étaient grièvement blessés.

Le rapport du Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) vient d'être publié. Selon les experts, l'instructeur, un ancien pilote militaire et de ligne, aurait peut-être eu la vie sauve s'il s'était correctement attaché: «Le pilote et la passagère portaient leur ceinture ventrale et leur ceinture diagonale d'épaule. Ils ont survécu à l'accident. L'instructeur décédé ne portait que sa ceinture ventrale. Les blessures subies auraient certainement été moins importantes en cas de port de la ceinture diagonale d'épaule.»

Quant au pilote, âgé de 55 ans et expérimenté, il souhaitait se

familiariser avec l'avion Jodel D140R dans le but de voyager. Juste après le décollage à destination de La Blécherette, à Lausanne, il n'a pas réussi à atteindre la vitesse nécessaire pour continuer à voler normalement, en raison d'une perte de puissance du moteur. L'instructeur a alors pris les commandes. Il a fait demi-tour après avoir aperçu des immeubles devant lui mais n'a pas pu éviter le crash dans un champ.

La construction de l'appareil, importé en Suisse en 1985 et remis en service en 2005, remonte à 1967. Le rapport révèle une dé-

fectuosité technique. Un fragment obstruait en effet l'injecteur de carburant d'un des cylindres. Il s'était détaché du régulateur d'injection. Cette pièce, qui provenait d'un autre avion accidenté, avait été révisée en 1986. Stockée jusqu'en 2004, elle avait été placée en 2005 sur le Jodel. La pièce n'avait subi aucune révision depuis 1986 alors que, note le rapport, un délai de douze ans s'appliquait. Le SESE rappelle que ses conclusions ont un but préventif et qu'elles n'attribuent pas de faute pénale. Une procédure judiciaire est toujours en cours.

Philippe Maspoli

## Nouveau refuge pour les victimes de violence

### Secours

**Face à la surcharge du centre d'accueil pour femmes de Malley, l'État a financé un second établissement à Morges qui ouvrira ce printemps.**

Le deuxième foyer du Canton prévu pour accueillir des femmes victimes de violences ouvrira ses portes au mois de mai prochain à Morges. Les conseillères d'État Rebecca Ruiz et Nuria Gorrite, ainsi que le responsable du futur établissement, Jacques Baud, ont présenté jeudi matin, lors d'une conférence de presse, le chantier de ce qui devrait bientôt devenir un «lieu à caractère familial».

«Nous aurons neuf places fixes, et une dixième en cas d'urgence.»

Jacques Baud, responsable du futur établissement

«La proximité entre Morges et Lausanne simplifie la collaboration avec le Centre MalleyPrairie, où seront centralisés les accueils», a expliqué Rebecca Ruiz. À côté du Ministère public et à proximité du poste de police, l'emplacement du nouvel établissement, réparti sur plusieurs étages, semble idéal.

L'espace n'est certes pas très grand, mais la vue depuis ce qui, d'ici à mai, sera transformé en loggia, est imprenable. Des femmes majeures et sans enfant

pourront y être accueillies, et l'endroit sera aménagé de sorte à pouvoir héberger au total dix résidentes. «Nous aurons neuf places fixes, et une dixième en cas d'urgence, a détaillé Jacques Baud. On espère parvenir à y créer un esprit communautaire.» Le foyer proposera aussi des services d'accompagnement social, ainsi que, sur le site, un suivi ambulatoire, également destiné aux hommes.

### 152 femmes en 2021

Au cours de l'année 2021, 152 femmes et 118 enfants ont été hébergés par le Centre MalleyPrairie. Ainsi, les places morgiennes supplémentaires auront pour vocation de soulager la forte demande qui submerge actuellement les 24 disponibles. Celle-ci n'a heureusement encore jamais empêché de prise en charge. «On trouve des solutions ailleurs s'il le faut, dans d'autres foyers du réseau», a précisé le futur responsable de la structure morgienne. Et Nuria Gorrite d'ajouter: «Ou ça peut éventuellement être l'hôtel en ultime ratio.»

En rénovation depuis le mois de juin 2021, pour un coût total de 950'000 francs, le bâtiment morgien fera peau neuve, jusqu'à son nom. L'appellation, provisoire donc, «Le Tulipier», est «trop chargée historiquement» selon Jacques Baud. Le petit immeuble est en effet un ancien centre de semi-détention, transformé par la suite en centre pour requérants d'asile. Ainsi, le nouveau nom sera mis au concours, et choisi par la future équipe d'intervenants.

Gaëlle Monayron

## Comment Lausanne veut favoriser le covoiturage

**Circulation**  
Répondant à une consultation fédérale relative à la signalisation routière, la Ville se dit favorable aux places de parc réservées aux véhicules avec passagers mais rejette leur accès aux lignes de bus.

«Cette mesure est inapplicable sur notre territoire». La réponse a le mérite de la clarté. Dans le cadre de la consultation fédérale relative à la révision de l'ordonnance sur la signalisation routière portant sur le covoiturage et la simplification de l'introduction de zones 30, qui se termine ce vendredi, les autorités lausannoises ont communiqué leur position à l'Union des villes suisses.

Pour ce qui est des zones 30, l'avis de Lausanne est connu. Elle est non seulement pour la simplification de leur introduction, mais elle milite pour que les Communes puissent les instaurer sur l'ensemble de leur territoire.

L'enthousiasme est plus mesuré pour ce qui est du covoiturage en ville, notamment en ce qui concerne la possibilité de permettre à des transports individuels motorisés, occupés par plus de deux personnes, d'emprunter des voies interdites à la circulation. On parle notamment des chaussées réservées aux voies de bus. Pour la Municipalité lausannoise, cette possibilité paraît aller à l'encontre de ses objectifs de promouvoir la mobilité douce ou les transports publics. Une mesure jugée «inapplicable» à Lausanne, a fortiori en milieu urbain.

«L'ouverture des voies de circulation réservées aux bus aux voitures occupées par plus de

deux personnes nuirait non seulement à la vitesse commerciale des transports publics, mais également à la fluidité du trafic général», répondent les autorités lausannoises. Elles expliquent qu'à Lausanne comme dans d'autres villes, les transports publics peuvent en effet déclencher un passage en priorité à certains carrefours névralgiques. «Une occupation de la chaussée par un autre véhicule nuirait à tout le système.»

Enfin, la mesure demanderait d'engager des moyens humains et financiers pour le contrôle de son application qui paraissent «disproportionnés». La Ville ne s'oppose toutefois pas au projet qui pourrait correspondre à certaines collectivités publiques, particulièrement en région frontalière.

### Un nouveau panneau

Lausanne voit en revanche d'un bon œil la possibilité de réserver une partie des places de stationnement aux véhicules occupés par plus de deux personnes, permettant ainsi «un avantage concret» à celles et ceux qui adoptent le covoiturage pour leur déplacement en ville. La Municipalité émet toutefois la même réserve que pour le précédent volet quant aux moyens à mettre en œuvre pour son contrôle.

La consultation fédérale propose aussi d'intégrer un symbole «covoiturage» dans l'ordonnance sur la signalisation routière. Il montre une voiture avec plusieurs personnes à son bord. Ce symbole pourra être ajouté, sur une plaque complémentaire, aux panneaux indiquant une interdiction générale de circuler ou une interdiction de circuler pour les voitures automobiles.

Laurent Antonoff